

2008.09.042

VOEU RELATIF A L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, ET AUX MOYENS DU SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'EGALITE, PRESENTE PAR M. PHILIPPE TORRETON, CONSEILLER DE PARIS, AU NOM DE LA MAJORITE MUNICIPALE.

Le Conseil d'Arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 16 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté au nom de la majorité municipale par M. Philippe TORRETON, Conseiller de Paris ;

#### DELIBERE

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Claire GIBault, Mme Delphine BURKLI) le vœu suivant :

« De l'éducation à la retraite, de la sécurité à la représentation politique, il reste beaucoup à faire pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit effective. Pour que les lois qui existent soient appliquées, il est nécessaire que les représentants de l'Etat s'investissent sur tous les territoires afin de contribuer et d'appuyer la mobilisation des acteurs locaux.

Le service des droits des femmes remplit ce rôle indispensable depuis sa création. Il est composé d'un service central, aujourd'hui rattaché au Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, et d'un réseau de déléguées régionales et de chargées de mission départementales placées sous l'autorité des préfets, au plus près des territoires.

A Paris, la délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et la délégation départementale parisienne aux droits des femmes, sont de bons exemples de cet investissement pour faire progresser au quotidien l'égalité entre les femmes et les hommes et de cette volonté de ne jamais lâcher prise devant les habitudes et les préjugés.

Les projets de réorganisation du service des droits des femmes et de l'égalité que l'Etat prépare dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, aboutiront à terme à la disparition des instances déconcentrées et à la dilution des objectifs d'égalité entre les sexes.

Or, pour faire vivre les politiques de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et se mettre en conformité avec les conventions internationales et les objectifs fixés par l'Union européenne, une administration spécifiquement dédiée aux questions d'égalité est nécessaire, au niveau régional et départemental. Au moment où s'ouvre la présidence française de l'Union européenne, ce projet va à l'encontre des préconisations et des avancées européennes.

C'est pourquoi, le Conseil du 9<sup>ème</sup> Arrondissement émet le vœu que :

Le Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour maintenir les moyens d'action du service des droits des femmes et de l'égalité et conforter sa place auprès de toutes les autres administrations. »